



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
**VILLE D'AVIGNON**

SERVICES TECHNIQUES  
SERVICE VOIRIE V2

IMPASSE NOTRE-DAME DES SEPT-DOULEURS – CASERNE MARÉCHAL BRUNE

- Création passage piétons/cyclistes -

- Dossier d'enquêtes préalable à la déclaration d'utilité publique
- Dossier d'enquêteparcellaire partiel

PREFECTURE de VAUCLUSE

20 DEC. 2007

D.R.C.L.E.

**1) NOTICE EXPLICATIVE**

Présenté par le D.S.T.

Adopté par le Conseil Municipal

Séance du : 29 JUN 2007

Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué

Une des opérations inscrites au Plan de Déplacement Urbain approuvé le 2 Février 2001 ainsi qu'au Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'Avignon publié le 10 Juin 2005 consiste à relier la Rue Notre-Dame des 7 Douleurs au Boulevard Limbert via l'Impasse Notre-Dame des 7 Douleurs et la cour de la Caserne Maréchal Brune.

Ce projet permettra d'assurer le développement et la sécurisation des cheminements doux (piétons-cyclistes) entre :

- l'intra-muros et les quartiers Est et plus particulièrement avec les services préfectoraux nouvellement installés dans la Caserne Chabran ;
- le terre-plein des Remparts et le Collège St-Jean-Baptiste de la Salle permettant ainsi aux parents d'élèves de cet établissement de ne pas circuler dans le centre ville.

Situé en secteur S.C.M. (sous-secteur d'aménagement d'ensemble dans lequel le droit à construire est réduit à la seule possibilité d'amélioration de l'habitat), ce projet n'affecte pas le bâti existant et ne concerne que des emprises de voirie privées.

Il prévoit :

- un système de contrôle d'accès sécurisé (borne escamotable – caméra) à chaque extrémité de façon à ne permettre que l'accès des véhicules des riverains ou ayant-droits (riverains de l'impasse Notre-Dame des 7 Douleurs, locataires de la Résidence Maréchal Brune, professeurs du gymnase de l'U.F.R.-STAPS) ;
- un portillon automatisé au raccordement de l'impasse Notre-Dame des 7 Douleurs sur la cour de la Résidence Maréchal Brune destiné à interdire toute circulation piétonne et cycliste la nuit afin de préserver la quiétude des riverains et résidents ;
- le réaménagement des emprises voiries avec travaux de construction d'ouvrages d'évacuation des eaux pluviales, de création du réseau d'éclairage public et de traitement de surface.

Dans la mesure où ce projet nécessite des acquisitions ou des classements de voie privée dans le domaine public, un dossier de déclaration d'utilité publique devra être élaboré.

En ce qui concerne l'enquête parcellaire : compte-tenu des tractations en cours entre les services de l'Etat (Ministère de la Défense - Ministère de l'Education Nationale), l'Office Public d'H.L.M. et la Ville d'Avignon sur le devenir du site Maréchal Brune, aucun projet n'ayant pu être établi, il a été décidé de ne procéder qu'à une enquête parcellaire partielle portant uniquement sur l'impasse Notre-Dame des Sept Douleurs pour laquelle les limites d'emprise et le projet d'aménagement sont arrêtés.

Le coût des acquisitions et des travaux de l'impasse Notre-Dame des Sept Douleurs ainsi que la mise en place de contrôle d'accès est estimé à : 485 425 € T.T.C.

Le coût des acquisitions concernant le site Maréchal Brune est estimé au franc symbolique. Les travaux pouvant être sommairement évalués à : 50 000 € T.T.C.

Le coût total de l'opération s'élèverait à : 535 425 € T.T.C.